

A2G EXPERTISE
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège Social : 10 Rue de Presbourg 75116 Paris
799 429 139 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 20 janvier 2026,
A 19 heures,

Les associés de la Société A2G EXPERTISE, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, au 10 rue de Presbourg - 75116 Paris, sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Sont présents :

- La SARL PATRICK GIRAUD-LIANSOT située 10 Rue de Coulmiers -94130 NOGENT SUR MARNE, immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 494 139 454, représentée par M. PATRICK GIRAUD-LIANSOT, propriétaire de 51 actions du capital social

- Madame GUIGUIN Florence-Anne, propriétaire de 49 actions du capital social

Total égal au nombre d'actions	100 actions
Composant le capital social	=====

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des actions émises par la Société.

Il est rappelé que conformément aux statuts, des droits de votes particuliers sont attachés aux actions et définis comme suit :

- La SARL PATRICK GIRAUD-LIANSOT, est attributaire de 102 droits de vote correspondants à ses 51 actions ayant un droit de vote double.
- Madame GUIGUIN Florence-Anne, est attributaire de 49 droits de vote correspondants à ses 49 actions ayant un droit de vote ordinaire.

Soit, 151 droits de vote représentant la totalité des droits de vote des actions de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur PATRICK GIRAUD-LIANSOT en sa qualité de Président de la société conformément aux statuts.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du transfert du siège social du 10 Rue de Presbourg - 75116 Paris au 17 rue Pierre Vienot Porte 8 - 60600 CLERMONT, à compter de ce jour 20 janvier 2026.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre adressée à chaque associé,
- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions correspondantes qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide de transférer le siège social de la société du 10 Rue de Presbourg - 75116 Paris au 17 rue Pierre Vienot Porte 8 - 60600 CLERMONT, à compter de ce jour 20 janvier 2026.

En conséquence de la décision de transfert du siège social, l'article 4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

« Siège social

Le siège social est fixé au 17 rue Pierre Vienot Porte 8 - 60600 CLERMONT.

Il pourra être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe, par simple décision du président, qui, dans ce cas, est autorisé à modifier en conséquence les statuts de la société, sous réserve de ratification par la prochaine décision de la collectivité des associés, et, partout ailleurs en France, en vertu d'une délibération de la collectivité des associés."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés.

GIRAUD-LIANSOT PATRICK

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Giraud-Liansot Patrick', with a stylized, flowing script.

GUIGUIN Florence-Anne

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Guigin Florence-Anne', with a stylized, flowing script.

A2G EXPERTISE
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège Social : 10 Rue de Presbourg 75116 Paris
799 429 139 RCS PARIS

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 JANVIER 2026

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide de transférer le siège social de la société du 10 Rue de Presbourg - 75116 Paris au 17 rue Pierre Vienot Porte 8 - 60600 CLERMONT, à compter de ce jour 20 janvier 2026.

En conséquence de la décision de transfert du siège social, l'article 4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

« Siège social

Le siège social est fixé au 17 rue Pierre Vienot Porte 8 - 60600 CLERMONT.

Il pourra être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe, par simple décision du président, qui, dans ce cas, est autorisé à modifier en conséquence les statuts de la société, sous réserve de ratification par la prochaine décision de la collectivité des associés, et, partout ailleurs en France, en vertu d'une délibération de la collectivité des associés."

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

A2G EXPERTISE
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège Social : 10 Rue de Presbourg 75116 Paris
799 429 139 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 JANVIER 2026

FEUILLE DE PRESENCE

No. d'ordre	Nom Adresse	Nombre d'actions	Nombre de Voix	Signature
1)	SARL PATRICK GIRAUD-LIANSOT Représentée par M. PATRICK GIRAUD-LIANSOT 10 Rue de Coulmiers 94130 NOGENT SUR MARNE	51	102	
2)	Madame GUIGUIN Florence-Anne 201 Rue Waldeck Rousseau 60250 BURY	49	49	
	TOTAL	100	151	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence, arrêtée à deux actionnaires présents ou représentés possédant ensemble 100 actions.

Le Président,
GIRAUD-LIANSOT PATRICK



A2G EXPERTISE
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège Social : 10 Rue de Presbourg 75116 Paris
799 429 139 RCS PARIS

Madame GUIGUIN Florence-Anne
201 Rue Waldeck Rousseau
60250 BURY

A Paris, le 5 janvier 2026

Remise en mains propres

Madame,

J'ai l'honneur de vous informer qu'une Assemblée Générale Extraordinaire de notre Société se tiendra le 20 janvier deux mille vingt-six à Dix-neuf heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du transfert du siège social du 10 Rue de Presbourg - 75116 Paris au 17 rue Pierre Vienot Porte 8 - 60600 CLERMONT, à compter de ce jour 20 janvier 2026.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Sont joints à la présente les textes des résolutions proposées.

J'espère votre présence, mais au cas où vous ne pourriez pas assister à l'Assemblée, nous joignons à la présente un pouvoir vous permettant de vous y faire représenter.

En espérant que vous pourrez assister à cette réunion,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
GIRAUD-LIANSOT PATRICK

